

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/12/2025

Secrétaire : Jérôme FEITH

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe

Absents excusés : LINETTE Séverine (procuration de vote), STROOBANT Maëlle (procuration de vote). MOCELLIN Yves.

OUVERTURE DE SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12/11/2025.

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12/11/2025. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Informations générales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 13/11/2025, 27/11/2025 et du 04/12/2025 et sur le conseil communautaire du 11/12/2025 :

- Rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture de la Savoie.
- Point sur la dissolution du SIBRECSA qui a été actée en conseil communautaire.
- Point d'étape sur l'avancée des dossiers SERM et schéma des mobilités du SYMOS : des lignes de cars express sont prévues et notamment un trajet Alpespace/Médipôle/Chambéry. La halte ferroviaire de Ste-Hélène du Lac devrait être ouverte en 2033.
- Relance d'un projet de cuisine centrale sur le territoire par délégation de service public.
- Présentation du débat d'orientation budgétaire avec un résultat de clôture très positif.
- Projet d'ouverture d'une maison France services à Montmélian courant 2026 dans l'ancien bâtiment du trésor public.

METROPOLE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur la réunion du 13/12/2025 :

- Présentation du débat d'orientation budgétaire, zone ZFE.
- L'avis de la commune de Ste-Hélène-du-Lac contre le projet d'extension de la zone d'activités d'Apespace a bien été pris en compte lors de la modification simplifiée n° 2 du SCoT. Une révision du Scot devrait avoir lieu au cours du prochain mandat.

COMMISSION URBANISME

M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- 1 déclaration de travaux la construction d'une piscine, au nom de M. BERGER Alexis, Rue Les Bertettes, accordée le 12/12/2025.
- 1 déclaration de travaux la construction d'une piscine et un terrain de pétanque, au nom de Mme BOUCHAGE Pauline, Rue de Péguet, accordée le 05/12/2025.
- 1 permis de construire modificatif pour le remplacement d'une porte fenêtre par une fenêtre, au nom de MOUNIER Jean-Yves, Rue de la Gare, accordé le 28/11/2025.

COMMISSION DES TRAVAUX

- M. MOLLARD André fait le point sur l'avancée des travaux concernant l'aménagement du chemin piétonnier au Chef-Lieu. Le revêtement du chemin est terminé, la pose de la clôture et des candélabres aura lieu en janvier 2026.
- Les travaux de modernisation de l'éclairage public est terminé. Il a été constaté la faible luminosité de ces derniers. L'entreprise règlera l'intensité après avoir déposé les décorations de Noël.

COMMISSION COMMUNICATION

- M. COUX Emmanuel précise que le bulletin municipal est en cours d'élaboration pour une diffusion mi-janvier 2026. Un article traitera notamment de la fête des voisins 2025. A ce titre, il est rappelé que la fête des voisins aura lieu le 29 mai en 2026.
- Une communication doit être effectuée concernant la subvention accordée par la fondation du patrimoine pour la réfection du toit de l'Eglise.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- M. BERTHET Daniel fait le point sur la réunion du 02/12/2025 concernant le site Natura 2000 et l'espace naturel sensible du lac de Ste-Hélène. Une prochaine réunion aura lieu le 24/02/2026 afin d'élaborer les futurs projets d'aménagement aux abords du lac.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Mme FIAMENGHI Martine fait le point sur la journée du 13/12/2025 :

- Le spectacle de NOEL sur l'environnement et la pollution des mers s'est bien passé et a été très apprécié par les enfants.
- Le marché de NOEL a connu un réel succès encore cette année, dans une très belle ambiance. Les élus remercient les associations et leurs équipes pour l'organisation. Une réflexion doit être menée pour prendre en compte l'aspect sécurité et secours pour cette manifestation.

La quête au stand du Père-Noël a rapporté 182.50 € au profit de l'association Cœur d'Eléphant qui a pour but d'améliorer la prise en soin et le quotidien des enfants hospitalisés grâce à l'achat de matériel pour les services d'hospitalisation et promouvoir les formations des professionnels paramédicaux.

- La distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans a eu lieu le 13 et 14/12/2025.
- Les vœux du maire auront lieu le 16/01/2026 à 19 heures dans la salle polyvalente.
- Le repas des anciens aura lieu le 24/01/2026 à 12 h au restaurant le Numérobis à Alpespace.

1- Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la centralité communale.

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 27/05/2025 validant la décision de lancer l'opération concernant l'aménagement de la centralité communale et l'autorisant à lancer l'avis d'appel à concurrence.

L'avis d'appel à concurrence a été envoyé le 27/10/2025 au Dauphiné Libéré Savoie et sur la plateforme dématérialisée « marches-securises.fr ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au 14/11/2025 à 12 h.

6 entreprises ont déposé une offre dans les délais (dont un doublon).

L'ouverture des plis a eu lieu 18/11/2025.

Une demande de modification, avec une réponse au 24/11/2025 à 12 h, a été envoyée aux 5 entreprises suite à une erreur constatée sur les postes 19 et 20 du DQE et BPU. Ces 2 postes étaient à prévoir en mètre carré et non au mètre cube.

La commission des travaux et le bureau d'études « Le Sens du Paysage » se sont réunis le 10/12/2025 pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation
- approuve l'offre de l'entreprise Espaces Verts Savoie Mont Blanc, située à St-Pierre-d'Albigny, pour un montant de 253 740.92 € HT soit 304 489.10 € TTC. (offre de base + prestations supplémentaires sans retenir la ligne n° 112 pour le panier de basket surprise).
- autorise Mme Le Maire à signer le marché pour l'aménagement de la centralité communale avec l'entreprise Espaces Verts Savoie Mont Blanc.

2- Choix de l'entreprise pour la construction d'un four à pain.

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 27/05/2025 validant la décision de lancer l'opération concernant l'aménagement de la centralité communale et autorisant Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence.

La commune a lancé une consultation auprès de 2 entreprises. (LOT 1 Maçonnerie) et auprès de 5 entreprises. (LOT 2 Charpente)

La date limite de dépôt des offres était fixée au 14/11/2025 à 12 h.

1 entreprise a déposé une offre (LOT 1 Maçonnerie) et 3 entreprises ont déposé une offre (LOT 2 Charpente).

L'ouverture des plis a eu lieu le 18/11/2025.

La commission des travaux et le bureau d'études « Le Sens du Paysage » se sont réunis le 10/12/2025 pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation
- approuve l'offre de l'entreprise ALEXANDRE BATIMENT, située à Allevard, pour un montant de 33 320.03 € HT soit 39 984.04 € TTC (LOT 1 Maçonnerie).
- approuve l'offre de l'entreprise RAMBAUD, située à Laissaud, pour un montant de 14 924.65 € HT soit 17 909.58 € TTC (LOT 2 Charpente) avec la variante ardoise.
- autorise Mme Le Maire à signer le marché pour la construction d'un four à pain au Chef-Lieu avec l'entreprise ALEXANDRE BATIMENT et l'entreprise RAMBAUD.

Les travaux d'aménagement de la centralité communale et la construction du four devraient commencer à l'issue de la période de préparation qui est de 1 mois. La réunion préparatoire devrait avoir lieu début janvier 2026. Les travaux devraient débuter en février 2026. (4 mois de travaux plus la plantation des arbres à l'automne).

3- Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du Pognient (DETR/DSIL)

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD20A, dans la traversée du hameau du Pognient.

Ces aménagements sont les suivants :

- Sécuriser les traversées et cheminements piétons.
- Réduire les vitesses de circulation.
- Déplacer set sécuriser l'arrêt de bus.
- Aménager une poche de 20 stationnements au centre du hameau.
- Aménager une placette publique/lieu de convivialité au cœur du hameau.

Mme Le Maire présente l'estimation pour les travaux et le devis pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le projet pour la sécurisation du hameau du Pognient d'un montant de 502 000 € HT et le devis de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant de 6 250 € HT (phase conception), 1.45 % du montant HT des travaux de 0 jusqu'à 400 000 € HT (phase réalisation), et 1.30 % du montant HT des travaux de 400 000 € à 800 000 € HT (phase réalisation).
- Demande que la commune reçoive la subvention la plus élevée possible pour l'année 2026 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR/DSIL).
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.
- Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

4- Paiement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP (budget communal)

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit (1 674 752 - 64 450) = 1 610 302 € : 4 = 402 575.50 €.

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense :

Compte 10226 (taxe aménagement) = 80 000 € (dont 79 697.14 € remboursement TAM RTE)

Compte 165 (remboursement caution appartement) = 600 €

Compte 202 (document urbanisme) = 2 000 €

Compte 203 (études) = 5 000 €

Compte 20421 (subvention aux particuliers) = 3 000 €

Compte 2051 (logiciels) = 1 000 €

Compte 2111 (achat de terrain) = 8 000 €

Compte 212 = 5 000 €

Compte 2131 (équipement du cimetière) = 2 000 €

Compte 2135 (installations générales) = 3 000 €

Compte 2151 (réseaux de voirie) = 10 000 €

Compte 2152 (panneaux de signalisation et poteau d'incendie) = 10 000 €

Compte 21538 (autres réseaux et modernisation éclairage public) = 6 000 €

Compte 2158 (petits matériels) = 2 000 €

Compte 2183 (matériel informatique) = 3 000 €

Compte 2184/108 « Mobilier » = 2 000 €

Compte 2188 (Frigo, lave-vaisselle/wmc) = 4 000 €

Compte 231/77 Abords SP = 255 000 €

TOTAL = 401 600 €

5- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES 73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités.

Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du conseil municipal sont invités à accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie présentés ci-dessus.

6- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026/2027.

Mme Le Maire informe les élus du vote favorable en date du 14/10/2025 du conseil d'école pour l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2026/2027.

Elle précise que la dérogation accordée en 2023 prend fin le 31/08/2026. Il convient donc de demander une nouvelle dérogation du temps scolaire auprès de M. Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Demande une nouvelle dérogation d'une durée de 3 ans pour la semaine scolaire de 4 jours à partir de la rentrée 2026/2027.

Les horaires de l'école de Ste-Hélène-du-Lac seront les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8 h 55 - 11 h 55 / 13 h 55- 16 h 55.

7- Convention relative à la charge financière scolaire et périscolaire entre les 3 mairies du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Mme Le Maire donne lecture de la nouvelle convention relative à la charge financière scolaire et périscolaire entre les 3 communes du RPI.

Le coût des ressources humaines (ATSEM, agents de service ménage, garderie, cantine, animateurs et coordinateurs des temps d'activités périscolaires), des frais de fonctionnement

et l'achat ou remplacement de mobiliers nécessaires au bon fonctionnement de l'activité au sein de chaque établissement scolaire sera réparti à parts égales entre les trois communes du RPI. Il est rajouté la prise en charge par les 3 communes du cycle piscine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Mme Le Maire à signer la convention ci-jointe avec les maires de Laissaud et Les Mollettes.

Divers :

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 24/02/2026.

- M. BATTARD Patrick précise que la formation aux gestes de premiers secours des conseillers municipaux jeunes est reportée aux vacances de Février 2026. 5 Jeunes sont intéressés par cette formation. Il est proposé de rajouter les 5 agents des services périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH

